

## LICENCE SHS

### Mention Sciences Sociales

#### Parcours « Animation et gestion de la formation des adultes »

### NOTE concernant la validation de l'expérience professionnelle

#### 1. Expérience professionnelle requise

En L3, l'expérience professionnelle correspondant à la spécialité est d'une année d'exercice professionnel. Si l'expérience est hors champ professionnel, elle doit être complétée par un stage de 6 mois dans la spécialité.

Les activités de référence concernent la conception, l'animation, la conduite d'activités pédagogiques, la transmission d'un contenu disciplinaire ou pratique à des publics adultes, l'accompagnement de parcours professionnels et de formation, la mise en œuvre de projets ou d'outils pédagogiques innovants. Elles peuvent correspondre à une fonction d'animateur dans un organisme ou un service de formation, de formateur dans un centre de formation, de formateur-référent ou de conseiller en organisme d'orientation et d'insertion professionnelle pour publics adultes.

#### 2. Elaboration du rapport d'expérience

Ce rapport doit comporter une quinzaine de pages.

Il doit présenter la description d'une pratique de **formation complexe** (voir ci-dessus), exercée avec la responsabilité de formateur ou d'animateur.

- Le choix de la pratique sera argumenté selon le contexte de référence, la mission confiée, l'intérêt et l'investissement que le formateur peut y inscrire.
- La pratique choisie sera décrite en précisant les différents actes et moments professionnels qui la constituent, le rôle spécifique joué par le professionnel formateur, les problèmes rencontrés et la manière d'y répondre. Les traces des productions réalisées seront jointes en annexe.
- Elle sera commentée du point de vue des compétences pédagogiques qu'elle permet de construire chez le formateur, ainsi que des questions méthodologiques et théoriques qu'elle soulève, celles qui sont résolues, celles qui restent ouvertes.